



VILLE DE

Ramonville
Saint-Agne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 19 Juin 2014

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 33

Numéro
2014/JUIN/75

Point de l'ordre du jour
13

OBJET
CRÉATION/SUPPRESSIONS
DE POSTE - DIRECTION DE
LA RESTAURATION

RAPPORTEUR
M. LE MAIRE

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 27/06/2014
L'affichage en mairie le : 27/06/2014
La notification le :

Le Maire
Christophe LUBAC

Le Jeudi 19 Juin 2014, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 13 Juin 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y. SCHANEN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, M. J. DAHAN, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, Mme G. BAUX, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme Ch. CHEVALLIER, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD et Mme M. RICHARD.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. S. ROSTAN a donné procuration à Mme G. BAUX
M. A. CARRAL a donné procuration à Mme V. LETARD
Mme Cl. GRIET a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
Mme M. CABAU a donné procuration à M. P. BROT
M. N. MASSY a donné procuration à M. M. CHARLIER

Exposé des motifs

Monsieur LE MAIRE informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre du départ à la retraite d'un agent à la Direction de la Restauration, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs .

Il est proposé au Conseil Municipal de CRÉER :

- 1 emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet et ce, à compter du 1^{er} Septembre 2014.

Par ailleurs, il est demandé aux membres de l'assemblée de SUPPRIMER :

- 1 emploi de Technicien Principal de 1^{ère} classe à temps complet et ce à compter du 1^{er} juillet 2014.

Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE et après en avoir délibéré par **À L'UNANIMITÉ** :

- **ACCEPTE** la modification du tableau des effectifs ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date de la signature : 26/06/2014
Nom du signataire : Christophe LUBAC